

# Rapport d'orientation budgétaire 2024 3CBO

Commission Finances du 24/01/2024

# Introduction

## rappels réglementaires :

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le

ID : 045-200067668-20240208-D2024\_002-DE



Le Débat **d'Orientations** Budgétaires (DOB) est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L5211-36 du CGCT pour les EPCI). En cas **d'absence** de DOB, toute délibération relative à **l'adoption** du budget primitif est illégale (CAA Marseille, 19/10/1999, « Commune de Port-la-Nouvelle »).

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget (TA Versailles, 16/03/2001, M. LAFOND c/Commune de Lisses).

Le débat doit **s'appuyer** sur un rapport **d'orientations** budgétaires. Ce rapport doit être communiqué aux membres de **l'assemblée** délibérante en vue du DOB au minimum 5 jours avant la réunion. **L'absence** de communication constitue un vice revêtant un caractère substantiel et justifie **l'annulation** de la délibération **d'adoption** du budget primitif.

Ce rapport comprend :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses **d'évolution** retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre les communes et **l'EPCI** dont elles sont membres ;
- Les engagements pluriannuels envisagés ;
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour **l'exercice** ;
- De plus, pour les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, le rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs ;

# SOMMAIRE

## Introduction : rappels réglementaires

### I - Aperçu de l'environnement économique :

- 1.1 La situation économique - Contexte international et national
- 1.2 Le projet de loi de Finances 2024 - Focus réforme de la fiscalité

### II - Bilan de l'année 2023 :

- 2.1 Présentation des résultats provisoires au 31 décembre 2023
- 2.2 Chiffres clés estimatifs 2023
- 2.3 Bilan estimatif des principaux services à la population en 2023  
(OM, Piscines, Médiathèque et Enfance-Jeunesse)
- 2.4 Evolution de la structure des effectifs et des dépenses de personnel de 2017 à 2024
- 2.5 Etat annuel des indemnités perçues par les élus en 2023
- 2.6 La structure et la gestion de la dette contractée (en 2023 et 2024)

### III - Les orientations budgétaires pour 2023-2026 :

- 3.1 Paramètres financiers 2024
- 3.2 Programmation pluriannuelle prévisionnelle 2023-2026

# I - Aperçu de l'environnement économique

## 1.1 - La situation économique : Contexte international et national

### 1.1.1 Contexte international

Le FMI a publié, mardi 22 octobre 2023, son rapport **d'automne** sur **l'état de l'économie** pour **l'année 2024**. Il maintient inchangées ses prévisions de croissance économique mondiale, malgré des signaux peu rassurants et table toujours sur une hausse du PIB de 3 % en 2023 et, peu ou prou, le même rythme en 2024 (+ 2,9 %).

**L'inflation** mondiale est en baisse, passant de 9,2 % **l'an** dernier à 5,9 % cette année et à 4,8 % **l'an** prochain, selon le FMI, en grande partie grâce à la chute des prix de **l'énergie** et des denrées alimentaires, même si la plupart des pays ne devraient pas retrouver leurs niveaux **d'inflation** cibles avant 2025

La croissance restera donc limitée même si elle résiste plutôt bien.

Les prévisions émises à la suite du déclenchement du conflit Israélo-Palestiniens (7 octobre) considèrent que cette guerre **n'aura** que très peu **d'impact** sur **l'économie** mondiale et particulièrement européenne. Les chiffres de la croissance sont revus à la baisse de 0,1 % et la diminution de **l'inflation** reste envisagée dans les mêmes proportions.

### 1.1.2 Contexte national :

#### La croissance restera morose.

La croissance française devrait baisser plus que prévu en 2024, selon les estimations de l'OCDE. Dans le détail, elle passerait à 0,8% contre 1,2% en septembre. Pour rappel, dans son projet de budget 2024, le gouvernement table, lui, sur une croissance de 1,4%. Le Fonds monétaire international (FMI) anticipe de son côté 1,3% de hausse du PIB en 2024, et la Banque de France 0,9%.

**L'OCDE prévoit en revanche un redémarrage plus robuste en 2025 avec une progression du PIB de 1,4%, à mesure que l'inflation va s'apaiser et que la demande internationale va repartir.**

**Les Français devraient bénéficier d'un meilleur pouvoir d'achat grâce au rattrapage des salaires sur l'inflation et au reflux de celle-ci.**

**L'activité en 2024 devrait être freinée par les effets de la hausse des taux, la diffusion de ceux-ci dans l'économie étant estimée entre 12 et 18 mois. L'OFCE calcule que le resserrement de la politique monétaire aura un impact négatif de 0,9% sur la croissance annuelle. Avec un coût du crédit plus important, les investissements des entreprises également devraient fléchir en 2024.**

**Cela aura aussi un impact sur l'emploi : Les organismes de prévisions sont formels, la part des actifs en recherche d'activité professionnelle sera en hausse lors des prochains mois. Selon l'Insee, le taux de chômage, aujourd'hui de 7,4 %, pourrait atteindre 7,6 % à la mi-2024. Plus pessimiste, l'OFCE table sur un taux de chômage de 7,9% à la fin de l'année.**

## 1.2 Le projet de loi de Finances 2024 :

Envoyé en préfecture le 12/02/2024  
Reçu en préfecture le 12/02/2024  
Publié le  
ID : 045-200067668-20240208-D2024\_002-DE

- Réduire le déficit public à 4,4% du PIB, après 4,9% en 2023. Le déficit budgétaire de l'État est estimé à 146,9 mds d'euros. La part de la dette publique se stabiliserait à 109,7% du PIB. Ces objectifs de déficit s'inscrivent dans la trajectoire fixée par la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2023-2027. En 2024, le montant du périmètre des dépenses de **l'État** est estimé à 491,9 milliards d'euros.
- Les mesures pour les collectivités
  - Augmentation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 320 millions **d'€** pour atteindre 27,24 mds, hausse qui bénéficie pour l'essentiel aux communes (art. 240) : 140 millions **d'€** sont pour la dotation de solidarité urbaine (DSU) et 150 millions **d'€** pour la dotation de solidarité rurale (DSR).
  - Instauration d'un budget vert pour les communes de plus de 3 500 habitants (état annexé intitulé *Impact du budget pour la transition écologique pour les dépenses d'investissement*)
  - Le fonds vert destiné à soutenir les investissements des collectivités et de leurs groupements en faveur de la transition écologique est revu à la hausse passant de 2 milliards à 2,5 milliards en 2024. Au sein de cette enveloppe un montant de 500 millions **d'€** est prévu pour le plan de rénovation énergétique et de renaturation des établissements scolaires.
  - Un nouveau régime zoné **d'exonérations** fiscales et sociales "France ruralités revitalisation" (FRR) est institué. Ce dernier sera issu de la fusion de trois zonages : les ZRR (zones de revitalisation rurale), mais aussi les bassins **d'emploi** à redynamiser (BER) et les zones de revitalisation des commerces en milieu rural (Zorcomir).
  - La loi met en **œuvre** la sortie progressive des dispositifs exceptionnels mis en place durant la crise énergétique en faveur des ménages, des entreprises et des collectivités locales.

## 1.2 Le projet de loi de Finances 2024 :

- La loi institue "par prélèvement sur les recettes de **l'État**", une dotation en faveur des communes nouvelles regroupant, **l'année** suivant leur création, une population inférieure ou égale à 150.000 habitants (art. 134).
- L'article 151 accorde aux élus locaux un peu de souplesse pour augmenter les taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires. En outre, la prise en compte de l'actualisation sexennale des valeurs locatives des locaux professionnels est repoussée à 2026 (art. 152).
- Le bénéfice de la dotation particulière élus locaux (DPEL) est élargi à toutes les communes de moins de 1.000 habitants. La dotation, qui sert à financer les indemnités de fonctions des élus locaux est de ce fait augmentée de 15 millions d'euros pour atteindre 123,5 millions d'euros.
- La dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales (ancienne dotation "biodiversité" et "aménités rurales") est élargie à **l'ensemble** des communes rurales dont une partie du territoire est couverte par une aire protégée ou jouxte une aire marine protégée (art. 243). Son montant passe de 41,6 millions d'euros en 2023, à 100 millions d'euros en 2024.
- La loi prévoit la généralisation progressive, d'ici 2027, à l'ensemble du secteur public local du compte financier unique (CFU), qui fait l'objet cette année d'une expérimentation par près de 1.800 collectivités (art. 205). Pour rappel, en se substituant au compte administratif de **l'ordonnateur** et au compte de gestion du comptable public, le CFU permet de regrouper en un document unique **l'exécution** budgétaire et comptable **d'une** collectivité sur un exercice.

# Focus réforme de la fiscalité

Produits fiscaux	Après réformes fiscales de 2021 et de 2022
Taxe d'habitation (TH) Taxe d'habitation logements vacants (THLV)	Supprimée/remplacée par une fraction de la TVA Instituée par la 3CBO à partir de 2023
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	<b>Base d'imposition</b> divisée par deux/compensation sur la base de 2020
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	Modification de la suppression avec étalement progressif par ¼ entre 2024 et 2027
Taxe foncière sur les propriétés bâties acquittée par les entreprises (TFPB), pour information concerne les communes	<b>Base d'imposition</b> divisée par deux/compensation sur la base de 2020
IFER	Composante photovoltaïque taux divisé par deux au 1er janvier 2021 Impôt en cours de réforme

## II - Bilan de l'année 2023

2.1 Présentation des résultats provisoires au 31/12/2023

2.2 Chiffres clés estimatifs 2023

2.3 Bilan estimatif des principaux services à la population en 2023  
(OM, Piscines, médiathèque et Enfance-Jeunesse)

2.4 Evolution de la structure des effectifs et des dépenses de personnel de 2017 à 2024

2.5 Etat annuel des indemnités perçues par les élus en 2023

2.6 La structure et la gestion de la dette contractée (en 2023 et 2024)

## 2.1 Présentation des résultats estimatifs 2023 :

SITUATION FINANCIERE BP 2023 DE LA 3CBO ET REALISE AU 31/12/2023 en fonctionnement

### Dépenses de fonctionnement (K€) en 2023

Chapitre	Intitulé	CA 2022	BP 2023	Réalisé au 31/12/2023
011	Charges à caractère général	3 122	3 662	3 085
012	Charges de personnel : reprise année complète du personnel des crèches (anticipation prise en compte au BP 2019)	3 725	4 105	4 066
014	Atténuations de produits : attributions de compensation, FNGIR, FPIC	2 364	2 275	2 366
022	Dépenses imprévues		300	0
65	Autres charges de gestion courante : SDIS et contributions diverses (SMIRTOM, PETR, EPAGE)	1 768	1 956	1 910
66	Charges financières	75	66	65
67	Charges exceptionnelles	3	45	19
68	Dotations provisions semi-budgétaires		1	1
DF Réelles		10 207	12 410	11 512
Epargne brute		1 833		

### Recettes de fonctionnement (K€) en 2023

Chapitre	Intitulé	CA 2022	BP 2023	Réalisé au 31/12/2023
013	Atténuation de charges	199	100	106
70	Produits des services	696	553	905
73	Impôts et taxes	8 020	7 504	8 910
74	Dotations, subventions	2 716	2 230	3 416
75	Autres produits de gestion courante	14	5	8
DR Réelles		11 645	10 392	13 345

# SITUATION FINANCIERE BP 2023 DE LA 3CBO ET PROSPECTIVE AU 31/12/2023 en investissement

Envoyé en préfecture le 12/02/2024  
 Reçu en préfecture le 12/02/2024  
 Publié le  
 ID : 045-200067668-20240208-D2024\_002-DE



## Dépenses d'investissement (K€) en 2023

## Recettes d'investissement (K€) en 2023

Chapitre	Intitulé	CA 2022	BP 2023	Réalisé au 31/12/2023	Chapitre	Intitulé	CA 2022	BP 2023	Réalisé au 31/12/2023	
16	Emprunts et dettes assimilées	412	443	421	10	Dotations, fonds divers et réserves	756	736	742	
20	Immobilisations incorporelles	130	934	230	13	Subventions d'investissement	2	2 906	663	
204	Subventions d'équipement versées	37	210	83	16	Emprunts et dettes assimilées			0	
21	Immobilisations corporelles	457	2 828	791	21	Immobilisations corporelles				
23	Immobilisations en cours	361	300	152	DR Réelles			758	3 642	1 405
DF Réelles		1 397	4 715	1 677						
DEFICIT INVESTISSEMENT 2023							- 272			

## Subvention à venir

- 150 000 € pour la crèche de Bazoches-sur-le-Betz (solde CAF à venir en 2024)
- 297 000 € pour les camions BOM (reçus en 2024)

## 2.2 Chiffres clés estimatifs 2023 de la 3CBO :

- L'épargne brute : cet indicateur permet d'apprécier la marge de **manœuvre** de la section de fonctionnement et la capacité d'autofinancement de la collectivité. Il est égal aux recettes réelles de fonctionnement moins les dépenses réelles de fonctionnement.  
  
L'épargne brute d'une collectivité a l'obligation d'être positive. Pour augmenter son épargne brute, la collectivité peut augmenter ses ressources de fonctionnement (tarifs, impôts, ...) et/ou maîtriser ses dépenses de fonctionnement (masse salariale, subventions, contrats, ...)
- L'épargne nette est l'épargne brute diminuée du remboursement du capital des emprunts : c'est elle qui détermine la capacité à investir.
- La capacité de désendettement est un indicateur de solvabilité qui mesure le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette dans l'hypothèse où la collectivité y consacrerait la totalité de ses ressources.

## 2.2 Chiffres clés estimatifs 2023

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le

ID : 045-200067668-20240208-D2024\_002-DE



Recettes réelles prévisionnelles (fonctionnement)	13 345 K€
Dépenses réelles prévisionnelles (fonctionnement)	11 512 K€
<u>Epargne brute (EB) prévisionnelle</u> <i>Recettes réelles prévisionnelles – dépenses réelles prévisionnelles</i>	<b>1 833 K€</b>
<b>Annuité totale capital et intérêts (en €)</b>	515 294,82
<b>Capital en dépenses d'investissement</b>	<i>Budget principal</i> 421 679,06
	<i>Budget annexe Pense-Folie</i> 22 000,00
<b>Intérêts à rembourser en dépenses de fonctionnement</b>	<i>Budget principal</i> 68 814,54
	<i>Budget Annexe Pense-Folie</i> 2 801,22
<b>Remboursement du capital de la dette (en €)</b>	443 679,06
<u>Epargne nette prévisionnelle (ou capacité de l'autofinancement) (en €)</u> <i>Epargne brute – remboursement capital de la dette</i>	1 389 320,94
<b>Capital restant dû au 31/12/2023 (en €)</b>	3 533 888,98
<u>Capacité de désendettement prévisionnelle en années</u> <i>(dette au 31 décembre 2023/EB)</i>	1,93

## 2.3 Bilan estimatif des principaux services à la population en 2023

2.3.1 Ordures Ménagères (OM)

2.3.2 Piscines

2.3.3 Médiathèque

2.3.4 Enfance, Jeunesse

## 2.3.1 Service Ordures Ménagères (OM)

Envoyé en préfecture le 12/02/2024  
 Reçu en préfecture le 12/02/2024  
 Publié le  
 ID : 045-200067668-20240208-D2024\_002-DE

Dépenses de fonctionnement						Recettes de fonctionnement								
SERVICES		COLL OM		TRAIT OM		Total réalisé au	SERVICES		COLL OM		TRAIT OM		Total réalisé au	
Chapitres	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	31/12	Chapitres	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	31/12			
011 - Charges à caractère général	426 286,40	409 972,44	1 015 660,00	1 003 735,86	1 413 708,30	013 - Atténuations de charges	0,00	3 185,44	0,00	4 072,80	7 258,24			
012 - Charges de personnel et frais assimilés	0,00	629 091,87	0,00	293 460,86	922 552,73	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	9 310,12	236 000,00	297 560,40	306 870,52			
65 - Autres charges de gestion courante	0,00	656 105,03			656 105,03	73 - Impôts et taxes	0,00	0,00	3 000 000,00	3 146 611,00	3 146 611,00			
66 - Charges financières	0,00	629,13			629,13	74 - Dotations, subventions et participations	0,00	2 366,45	0,00	326 345,78	328 712,23			
67 - Charges exceptionnelles	0,00	63,00			63,00	77 - Produits exceptionnels	0,00	579,00			579,00			
<b>Total</b>	<b>426 286,40</b>	<b>1 695 861,47</b>	<b>1 015 660,00</b>	<b>1 297 196,72</b>	<b>2 993 058,19</b>	<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>15 441,01</b>	<b>3 236 000,00</b>	<b>3 774 589,98</b>	<b>3 790 030,99</b>			
												Résultat de fonctionnement 2023	796 972,80	
												Résultat de fonctionnement 2022	275 183,11	
												Résultat de fonctionnement 2020	408 000,00	
												Résultat de fonctionnement 2019	434 251,75	
												Résultat de fonctionnement 2018	564 332,03	
Dépenses d'investissement						Recettes d'investissement								
SERVICES		COLL OM		TRAIT OM		Total réalisé au	SERVICES		COLL OM		TRAIT OM		Total réalisé au	
Chapitres	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	31/12	Chapitres	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	31/12			
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	68 269,17	0,00	0,00	68 269,17	13 - Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	86 688,00	86 688,00			
20 - Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	3 348,00	3 348,00	<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>86 688,00</b>	<b>86 688,00</b>			
21 - Immobilisations corporelles	0,00	472 011,34	690 000,00	0,00	472 011,34									
21 - Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00									
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>540 280,51</b>	<b>690 000,00</b>	<b>3 348,00</b>	<b>543 628,51</b>									
													Résultat d'investissement 2023	-456 940,51
													Résultat d'investissement 2022	-115 874,32
													Résultat d'investissement 2021	-142 000,00
													Résultat d'investissement 2020	-99 000,00
													Résultat d'investissement 2019	-66 978,29
													Résultat d'investissement 2018	-347 320,79
													<b>Soit un résultat global de</b>	<b>340 032,29</b>

297 000 € Volet 2 reçus en 2024







# Suite bilan estimatif des principaux services en 2023 (Enfance-Jeunesse) :

Pour les crèches (excepté celle de Bazoches-sur-le-Betz), il est à noter, que **l'année** 2022 fut une année charnière concernant les subventions CAF. En effet, le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) a pris fin en décembre 2021 ; il a été remplacé par le Contrat de Territoire Global (CTG). Alors que le CEJ était versé pour **l'année** écoulée, le CTG a été versé pour **l'année** en cours. En 2022, pour 4 des crèches et le RPE, il a donc été perçu à la fois le CEJ et le CTG. Ceci explique les excédents de ces services, ou la forte baisse de déficit.

Multi-accueil de Courtenay			
Dépenses de fonctionnement 2023	382 719,17 €	Recettes de fonctionnement 2023	317 941,60 €
		Déficit de fonctionnement 2023	- 64 777,57 €
		Excédent de fonctionnement 2022	2 760,98 €
		Déficit de fonctionnement 2021	- 69 950,00 €
		Déficit de fonctionnement 2020	- 59 000,00 €

Le déficit en augmentation en 2021 **s'explique** en partie par le fait que **l'aide** COVID octroyée par la CAF a été versée en 2022. **L'excédent** 2022 **s'explique** par le changement CEJ/CTG (+ 50 000 €) mais également par les Indemnités Journalières **d'agents** absent qui **n'ont** pas forcément été remplacés en début **d'année** faute de candidat. En 2023, retour à la normale du fonctionnement.

Multi-accueil de Château-Renard			
Dépenses de fonctionnement 2023	356 112,32 €	Recettes de fonctionnement 2023	314 626,55 €
		Déficit de fonctionnement 2023	- 41 485,77 €
		Excédent de fonctionnement 2022	3 451,66 €
		Déficit de fonctionnement 2021	- 72 250,00 €
		Déficit de fonctionnement 2020	- 60 000,00 €

Le déficit de 2020 est représentatif du coût réel du service tout comme à Courtenay. Le déficit en augmentation en 2021 **s'explique**, comme pour Courtenay, par le fait que **l'aide** COVID octroyée par la CAF a été versée en 2022. **L'excédent** 2022 est quant à lui en rapport avec le changement CEJ/CTG (+ 60 000 €). En 2023, retour à la normale du fonctionnement avec malheureusement 1 agent en moins.

# Suite bilan estimatif des principaux services en 2023 (Enfance-Jeunesse) :

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le

ID : 045-200067668-20240208-D2024\_002-DE



Micro-crèche de Bazoches-sur-le-Betz			
Dépenses de fonctionnement 2023	149 326,46€	Recettes de fonctionnement 2023	114 195,39 €
		Déficit de fonctionnement 2023	- 35 131,07 €

Sur 2022, année incomplète avec une ouverture en avril. En 2023, année de fonctionnement normale qui reflète ce que sera la crèche dans les années futures.

Micro-crèche de La Selle-sur-le-Bied			
Dépenses de fonctionnement 2023	149 170,64 €	Recettes de fonctionnement 2023	134 284,19 €
		Déficit de fonctionnement 2023	- 14 884,45 €
		Déficit de fonctionnement 2022	- 2 162,72 €
	<i>bonus liés au COVID</i>	Excédent de fonctionnement 2021	23 500,00 €
		Déficit de fonctionnement 2020	- 7 000,00 €

Le déficit 2022 tient également compte du cumul CEJ/CTG (+ 5000 €). En 2023, un fonctionnement normal sans problème de personnel.

Micro-crèche de Douchy-Montcorbon			
Dépenses de fonctionnement 2023	135 242,47 €	Recettes de fonctionnement 2023	112 891,70 €
		Déficit de fonctionnement 2023	- 22 369,82 €
		Excédent de fonctionnement 2022	22 128,50 €
		Déficit de fonctionnement 2021	- 1 000,00 €
		Excédent de fonctionnement 2020	6 500,00 €

L'excédent 2022 correspond au transfert CEJ/CTG (+ 15 000 €). En 2023, retour à un fonctionnement normal avec une baisse des recettes liés à des contrats de 4 jours.

# Suite bilan estimatif des principaux services en 2023 (Enfance-Jeunesse) :

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le

ID : 045-200067668-20240208-D2024\_002-DE



ALSH (Accueils de loisirs sans hébergement)			
Dépenses de fonctionnement 2023	326 138,53 €	Recettes de fonctionnement 2023	238 547,67 €
		Déficit de fonctionnement 2023	- 99 483,09 €
		Déficit de fonctionnement 2022	- 89 320,72 €
		Déficit de fonctionnement 2021	- 122 000,00 €
		Déficit de fonctionnement 2020	- 145 000,00 €
		Déficit de fonctionnement 2019	- 107 000,00 €
En 2022, le déficit diminue du fait du cumul CEJ/CTG comme pour les crèches (+ 20 000€). En 2023, retour à la normale avec davantage de régie qui améliorent les recettes de fonctionnement.			
RPE (Relais Petite Enfance)			
Dépenses de fonctionnement 2023	88 279,04 €	Recettes de fonctionnement 2023	68 865,05 €
		Déficit de fonctionnement 2023	- 19 413,99 €
		Excédent de fonctionnement 2022	3 196,45 €
		Déficit de fonctionnement 2021	- 18 900,00 €
		Excédent de fonctionnement 2020	1 000,00 €
		Excédent de fonctionnement 2019	3 000,00 €
En 2022, les charges de personnel diminuent de 10 000 € par rapport à 2021. L'excédent 2022 est dû au cumul CEJ/CTG (de l'ordre de + 19 000 €). En 2023, fonctionnement normal de la structure.			

# Suite bilan estimatif des principaux services en 2023 (Enfance-Jeunesse) :

Envoyé en préfecture le 12/02/2024  
 Reçu en préfecture le 12/02/2024  
 Publié le  
 ID : 045-200067668-20240208-D2024\_002-DE

## Coût enfance/jeunesse

Attributions de compensation 2023	208 149,39 €	Déficit 2023	- 89 398,36 €
		Déficit total année 2022	- 85 868,15 €
		Déficit total année 2021	- 260 600,00 €
		Coût enfance-jeunesse 2023	- 297 547,75 €
		Coût enfance-jeunesse 3CBO 2022	122 281,24 €
		Coût enfance-jeunesse 3CBO 2021	- 52 451,00 €
		Coût enfance-jeunesse 3CBO 2020	- 55 851,00 €

Même si le coût de l'enfance jeunesse 2022 apparaît excédentaire de 122 000 €, ce résultat est biaisé par le changement CEJ/CTG. Il devrait être déficitaire d'environ 50 000 €, et ce, malgré les indemnités de compensation versées par les communes ayant transféré un service à la 3CBO. En 2023, retour à un fonctionnement normal des structures.

### Coût par enfant et par structure

- Multi-accueil de Courtenay : 8 320 €/enfant soit 14,09 €/heure
- Multi-accueil de Château-Renard : 7 577 €/enfant soit 10.36€/heure
- Micro-crèche de Bazoches-sur-le-Betz : 7 466 €/enfant soit 8.31€/heure
- Micro-crèche de la Selle-sur-le-Bied : 8 287 €/enfant soit 8.50€/heure
- Micro-crèche de Douchy-Montcorbon : 7 513 €/enfant soit 9.07 €/heure

Moyenne nationale en janvier 2024 : 11€70/h/enfant

ALSH : 713€/enfant (pas de répartition horaire car tarif à la journée)

### Heures de garde :

- Multi-accueil de Courtenay : 27 159 heures
- Multi-accueil de Château-Renard : 34 351 heures
- Micro-crèche de Bazoches-sur-le-Betz : 17 971 heures
- Micro-crèche de la Selle-sur-le-Bied : 17 567 heures
- Micro-crèche de Douchy-Montcorbon : 14 901 heures

Coût du service enfance jeunesse par habitant :  
4,45 euros/an

## 2.4a / Evolution de la structure des effectifs et des dépenses de personnel de 2021 à 2024 (postes pourvus et payés)

Envoyé en préfecture le 12/02/2024  
 Reçu en préfecture le 12/02/2024  
 Publié le  
 ID : 045-200067668-20240208-D2024\_002-DE



	Au 01/01/2021		Au 01/01/2022		Au 30/11/2022		Au 31/12/2023		Prévisionnel 2024		
	P	NP	P	NP	P	NP	P	NP	P	NP	
P = Permanent NP = Non permanent											
Adjoints administratifs	6		7		7		8		8 + 1 RH		
Adjoints du patrimoine	1		1		1		1		1		
Adjoints d'animation	3	2	4	1	3	3	1	3	1	6	
Adjoints techniques	30		30		32		32		35		
Agents de Maîtrise	5		4		4		4		4		
Assistante de conservation du patrimoine	1		1		1		1		1		
Attachés Territoriaux	2		2	3	2	5	2	5	2 + 1 finances + 1 animateur RUCHE	5	
Auxiliaires de Puériculture	6		6		8		8		8		
DGA	Poste vacant		Suppression du poste de DGA en 05/2021								
DGS des communes	1		1		1		1		1		
Éducateurs de Jeunes Enfants	7		6		8		8		8		
Éducateurs APS	4		6		6		6		6		
Infirmiers en soins généraux	2		2		2		2		2		
Ingénieurs territoriaux	2		2		2		2		2	+ 1 eau et assainissement	
Rédacteurs territoriaux	2		2		3		4		4		
Techniciens territoriaux	2		3		3		4		4		
Totaux	74	2	77	4	83	8	88	8	89	12	
Totaux permanents et non permanents	76		81		91		96		101		

## 2.4b / Evolution des effectifs par service

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le

Observations 

ID : 045-200067668-20240208-D2024\_002-DE

Pôle	Service	Mouvements 2023	2022	2023	2024	Postes souhaités
DGS			1	1	1	
Services Généraux et développement économique et touristique	Directrice		1	1	1	
	Administration générale	Arrivée VB en septembre 2023	1	1 + 1	2	
	Accueil		2	2	2	
	Finances		2	2	2+1	A renforcer (stratégie financière, gestion de la dette, contrôle de gestion, ...)
	RH		2	2	2+1	Anticipation du départ en retraite de MCA fin 2024 + renfort lié à la charge de travail
	Communication		1	1	1	
	Urbanisme		2	2	2	A remplacer le plus vite possible suite aux 2 démissions
	DEVECO – Manageur de Centre-ville		1	1	1	Poste financé à hauteur de 33 % par Château-Renard et 33 % par Courtenay - <b>Fin du contrat 1/05/2024 à renouveler jusqu'à l'ouverture de la Ruche Economique</b>
	DEVECO – animation tiers lieux				+ 1	A compter du 1/09/2024
	Opération Revitalisation territoriale (ORT)		1	1	1	<b>Poste financé à hauteur de 50 % par l'ANAH et 25 % par la Banque des Territoires (CDD de 6 ans -&gt; 01/05/2027)</b>
Culture / Tourisme	Dont 1 vacant	3	3	3		
Numérique		1	1	1	<b>Poste financé à hauteur de 42 500 € sur 3 ans jusqu'en 2025</b>	
		TOTAL	18	19	22	

## 2.4b / Evolution des effectifs par service

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le

ID : 045-200067668-20240208-D2024\_002-DE



Pôle	Service	Mouvements 2023	2022	2023	2024	Postes souhaités / observations	
Service Technique, Patrimoine, Collecte	Directeur		1	1	1		
	Bâtiment / Voirie		2	2 + 1	3	+ 1 alternant	
	Sport/ Piscine/Gymnases		9	9	9	+ ½ alternant sport	
	Environnement		1	1	1		
	Eau et Assainissement				+1	Chargé de mission prise de compétences Eau et assainissement	
	SPANC	Recrutement technicien		1	1 + 1	2	<b>Poste qui s'autofinancera à terme</b>
	OM / Déchetterie	<b>Arrivée d'une</b> ambassadrice du tri		18	18 + 1	19	
		TOTAL	32	35	36		

## 2.4b / Evolution des effectifs par service

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le



ID : 045-200067668-20240208-D2024\_002-DE

Pôle AS	Service	Mouvements en 2023	2022	2023	2024	Postes sou	
Action Sociale	Directrice		1	1	1		
	Coordinatrice Crèches/MA		1	1	1		
	Micro-Crèches (3)	Bazoches-sur-le-Betz		4	4	4	
		Douchy-Montcorbon		4	4	4	
		La Selle-sur-le-Bied		4	4	4	
	Multi-accueils (2)	Courtenay		8	8	8	<b>Dont 1 volante + 1 alternante (jusqu'en mars)</b>
		Château-Renard		10	10	10	
	RPE			2	2	2	
	ALSH (Centre de loisirs) (5)	Château-Renard		1	1	1	+ 5 mises à disposition
		Courtenay		2	2	2+1	+ 1 mise à disposition
		La Selle-sur-le-Bied		1	2	1	+ 1 mise à disposition à partir de mars 2024
		Ervauville		1	1	1+1	- 1 mise à disposition (transformée en contrat 3CBO)
	Santé	Arrivée 1/09/2022		1	1	1	
	TOTAL		40	41	42	+ 7 mises à disposition	

## 2.4b / Evolution des effectifs par service

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le

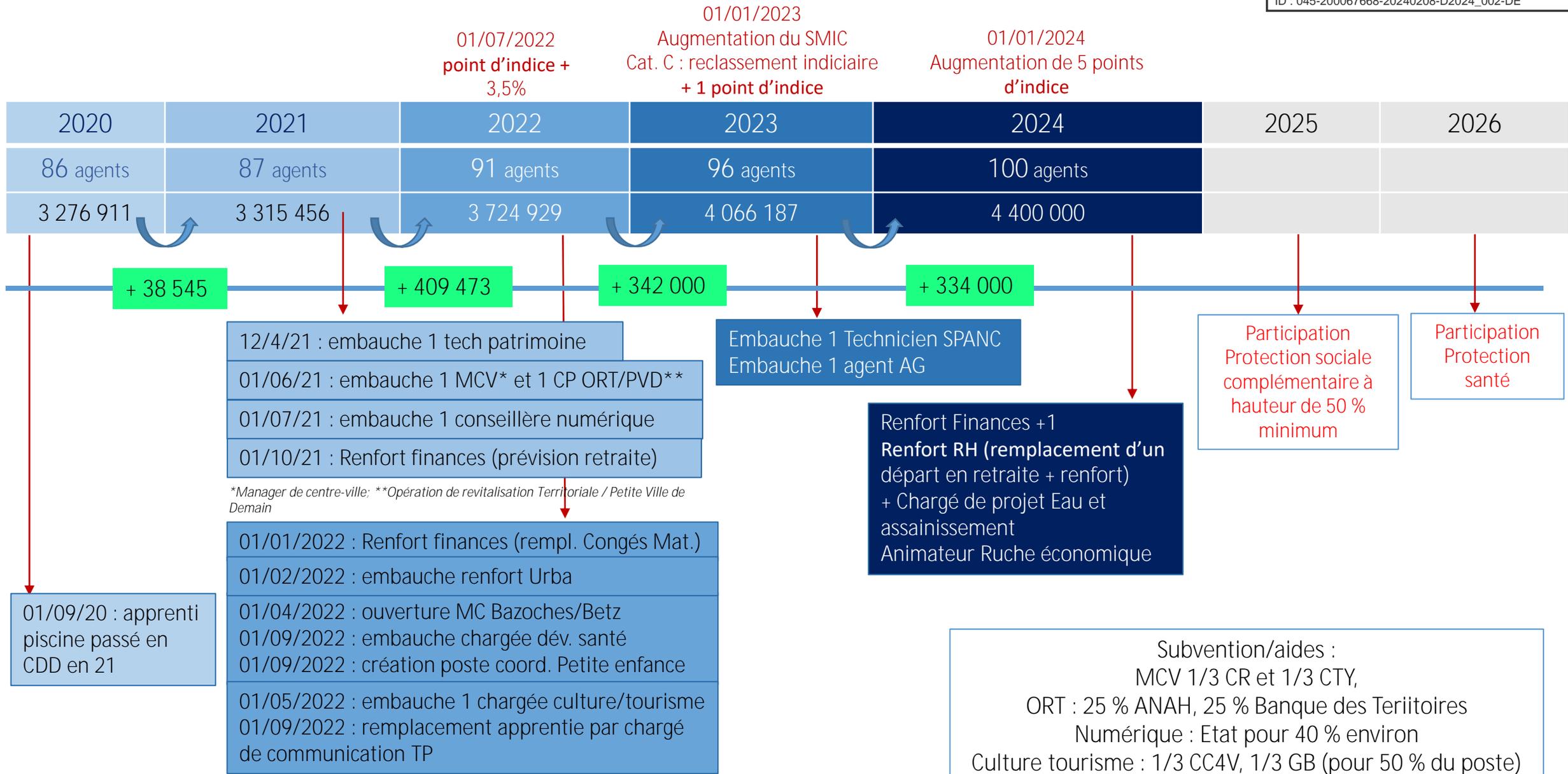


ID : 045-200067668-20240208-D2024\_002-DE

Pôle	Service	2022	2023	2024
DGS		1	1	1
	Services généraux et développement économique et touristique	18	19	21
	Service Technique, Patrimoine, Collecte	32	35	36
	Action Sociale	40	41	42
	EFFECTIF TOTAL	91	96	101*

\*soit 91,04 ETP

# 2.4c / Evolution de la masse salariale globale (012 - Salaires et charges)



## 2.5 / Etat annuel des indemnités perçues par les élus en 2023 et prévision

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le

ID : 045-200067668-20240208-D2024\_002-DE



Dans un souci de transparence de la vie publique, la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 (article 93) relative à **l'engagement** dans la vie locale et à la proximité de **l'action** publique, a fait obligation aux collectivités **d'établir** un état récapitulatif des indemnités à verser aux élus.

FONCTION	INDEM. BRUT 2023	INDEM. BRUT 2024*
PRESIDENT 3 CBO	32 606,76	33 295,20
VICE-PRESIDENT 3 CBO	11 946,12	12 198,36
VICE-PRESIDENT 3 CBO	11 946,12	12 198,36
VICE-PRESIDENT 3 CBO	11 946,12	12 198,36
VICE-PRESIDENT 3 CBO	11 946,12	12 198,36
VICE-PRESIDENT 3 CBO	11 946,12	12 198,36
VICE-PRESIDENT 3 CBO	11 946,12	12 198,36
VICE-PRESIDENT 3 CBO	11 946,12	12 198,36
VICE-PRESIDENT 3 CBO	11 946,12	12 198,36
VICE-PRESIDENT 3 CBO	11 946,12	12 198,36

\* Revalorisation du point d'indice janvier 2024

## 2.6a / La structure et la gestion de la dette contractée pour 2023

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le



ID : 045-200067668-20240208-D2024\_002-DE

Objet	Banque	Capital emprunté	Taux %	Durée (années)	Fin de l'emprunt	Capital restant	Total remboursement		Annuité (capital + intérêts) de l'emprunt en 2023
						Dû au 31/12/2022	Capital 2023	Intérêt 2023	Montant total annuel
<b>BUDGET 3 CBO</b>									
Construction gymn. TRIGUERES	CA	2 000 000,00 €	4,02	20	19/10/2026	537 001,37 €	126 306,01 €	19 699,27 €	146 005,28 €
Bâtiment terrain CHUELLES	C. Dépôts	400 000,00 €	3,91	15	01/02/2028	187 958,87 €	28 401,21 €	7 349,19 €	35 750,40 €
Construction gymn. TRIGUERES	CA	57 000,00 €	4,77	20	02/04/2028	22 933,14 €	3 391,15 €	1 093,91 €	4 485,06 €
Construction MSP	CE	125 000,00 €	0,75	15	30/06/2032	86 242,90 €	8 791,72 €	616,64 €	9 408,36 €
Construction MA CHR D et MC DOUCHY/M	CE	250 000,00 €	3,67	20	15/03/2033	156 372,54 €	11 809,46 €	5 707,60 €	17 517,06 €
Abords du collège CHR D	B. POSTALE	400 000,00 €	2,45	20	01/12/2034	240 000,00 €	20 000,00 €	5 696,26 €	25 696,26 €
Rénovation piscine COURTENAY	CA	1 600 000,00 €	1,04	20	02/10/2036	1 154 389,59 €	77 005,82 €	11 705,98 €	88 711,80 €
Construction piscine CHR D	CA	1 200 000,00 €	1,63	20	16/06/2036	851 678,83 €	56 911,69 €	13 452,63 €	70 364,32 €
Construction MSP	CE	175 000,00 €	1,87	20	30/06/3037	140 972,02 €	9 722,28 €	2 552,85 €	12 275,13 €
Mini benne	CA	70 000,00 €	0,53	7	19/10/2023	10 159,28 €	10 159,28 €	53,84 €	10 213,12 €
VOX	CA	100 000,00 €	2,81	10	21/05/2023	11 070,55 €	11 070,55 €	311,08 €	11 381,63 €
BOM 2016	CA	395 000,00 €	0,99	7	11/03/2023	58 109,89 €	58 109,89 €	575,29 €	58 685,18 €
<b>TOTAL EMPRUNTS BUDGET 3CBO</b>		<b>6 772 000,00 €</b>				<b>3 456 888,98 €</b>	<b>421 679,06 €</b>	<b>68 814,54 €</b>	<b>490 493,60 €</b>
<b>BUDGET ZA PENSE FOLIE</b>									
Travaux Extension de la ZA PF	CE	330 000,00 €	4,02 €	15	01/05/2026	77 000,00 €	22 000,00 €	2 801,22 €	24 801,22 €
<b>TOTAL EMPRUNT BUDGET ZA PENSE FOLIE</b>		<b>330 000,00 €</b>				<b>77 000,00 €</b>	<b>22 000,00 €</b>	<b>2 801,22 €</b>	<b>24 801,22 €</b>
<b>TOTAL DE TOUS LES EMPRUNTS</b>		<b>7 102 000,00 €</b>				<b>3 533 888,98 €</b>	<b>443 679,06 €</b>	<b>71 615,76 €</b>	<b>515 294,82 €</b>

## 2.6b / La structure et la gestion de la dette contractée pour 2024

Envoyé en préfecture le 12/02/2024  
 Reçu en préfecture le 12/02/2024  
 Publié le  
 ID : 045-200067668-20240208-D2024\_002-DE



Objet	Banque	Capital emprunté	Taux %	Durée (années)	Fin de l'emprunt	Capital restant	Total Remboursement		Annuité (capital + intérêts) de l'emprunt en 2024
						Dû au 31/12/2023	Capital 2024	Intérêt 2024	Montant total annuel
<b>BUDGET 3 CBO</b>									
Construction gymn. TRIGUERES	CA	2 000 000,00 €	4,02	20	19/10/2026	410 695,36 €	131 460,56 €	14 544,72 €	146 005,28 €
Bâtiment terrain CHUELLES	C. Dépôts	400 000,00 €	3,91	15	01/02/2028	159 557,66 €	29 511,70 €	6 238,70 €	35 750,40 €
Construction gymn. TRIGUERES	CA	57 000,00 €	4,77	20	02/04/2028	19 541,99 €	3 552,90 €	932,16 €	4 485,06 €
Construction MSP	CE	125 000,00 €	0,75	15	30/06/2032	77 451,18 €	8 857,87 €	550,49 €	9 408,36 €
Construction MA CHRD et MC DOUCHY/M	CE	250 000,00 €	3,67	20	15/03/2033	144 563,08 €	11 809,46 €	5 707,60 €	17 517,06 €
Abords du collège CHRD	B. POSTALE	400 000,00 €	2,45	20	01/12/2034	220 000,00 €	20 000,00 €	5 206,26 €	25 206,26 €
Rénovation piscine COURTENAY	CA	1 600 000,00 €	1,04	20	02/10/2036	1 077 383,77 €	77 809,80 €	10 902,00 €	88 711,80 €
Construction piscine CHRD	CA	1 200 000,00 €	1,63	20	16/06/2036	794 767,14 €	57 839,27 €	12 525,05 €	70 364,32 €
Construction MSP	CE	175 000,00 €	1,87	20	30/06/3037	131 249,74 €	9 722,28 €	2 371,05 €	12 093,33 €
<b>TOTAL EMPRUNTS BUDGET 3CBO</b>		<b>6 207 000,00 €</b>				<b>3 035 209,92 €</b>	<b>350 563,84 €</b>	<b>58 978,03 €</b>	<b>409 541,87 €</b>
<b>BUDGET ZA PENSE FOLIE</b>									
Travaux Extension de la ZA PF	CE	330 000,00 €	4,02	15	01/05/2026	55 000,00 €	22 000,00 €	1 910,05 €	24 801,22 €
<b>TOTAL EMPRUNT BUDGET ZA PENSE FOLIE</b>		<b>330 000,00 €</b>				<b>55 000,00 €</b>	<b>22 000,00 €</b>	<b>1 910,05 €</b>	<b>24 801,22 €</b>
<b>TOTAL DE TOUS LES EMPRUNTS</b>		<b>7 102 000,00 €</b>				<b>3 090 209,92 €</b>	<b>372 563,84 €</b>	<b>60 888,08 €</b>	<b>434 343,09 €</b>

# III) Les orientations budgétaires 2024-2026 :

## 3.1 Paramètres financiers

### 3.1.1 Augmentation des charges courantes

SDIS

Valloire habitat (CIAS)

Charges supplémentaires énergétiques Electricité/GAZ/alimentation (revalorisation de la restauration crèche et ALSH)

### 3.1.2 Diminution de la fiscalité existante (CVAE)

CVAE

### 3.1.3 Recherche de nouvelles recettes fiscales

Fiscalité sur les locaux commerciaux vacants (*friches commerciales*)

Fiscalité sur les logements vacants

Augmentation de la fiscalité de 0,2 %

### 3.1.4 Dynamique de fiscalité : étude sur les bases fiscales avec « Ecofinance »

Fiscalité économique = 3CBO

Fiscalité des communes = convention tripartite 3CBO/commune/Etat

# III) Les orientations budgétaires 2024-2026 (suite) :

## 3.2 Programmation pluriannuelle prévisionnelle 2023-2026

### o 3.2.1 Les projets actés

#### • 3.2.1.1 - **L'aménagement du territoire**

Urbanisme/habitat

Mobilité

#### • 3.2.1.2 - Les projets de développement économique et qualité de vie

Aides aux entreprises

La réalisation du tiers-lieu (« ruche économique »)

Voirie LUTEAU II et déviation

Acquisition de réserve foncière

Valorisation de la vallée de la Cléry

#### • 3.2.1.3 - Action sociale et développement du secteur de la santé

Micro-crèche de Bazoches-sur-le-Betz

Cabinets médicaux à Courtenay

#### • 3.2.1.4 – Collecte des ordures ménagères et Ecopôle

#### • 3.2.1.5 - Patrimoine : bâtiments / services (dont siège social)

Siège social et centre de loisirs

Photovoltaïque

Autres projets

#### • 3.2.1.6 - Les gens du voyage

### o 3.2.2 Les études, projets et réflexions en cours

#### • 3.2.2.1 Etudes eau et assainissement

## 3.1 PARAMETRES FINANCIERS :

### Préalable : Paramètres **d'une** prospective financière encadrée :

- Maîtriser la section de fonctionnement
- Ne jamais descendre la trésorerie en-dessous **d'1,5 M €**,  
La conserver entre 1,5 M et 2 M €
- Recourir de façon modérée à **l'emprunt** si nécessaire
  - **N'utiliser** le levier fiscal **qu'en** dernier recours ou **s'il** vient financer une politique particulière
- Augmentation de la fiscalité de 0,2 % ?

## 3.1 PARAMETRES FINANCIERS :

### 3.1.1 Augmentation des charges courantes

#### SDIS

2022 – SDIS 45 : 622 890,00 € (33 euros par habitant)

SDIS 89 : 8 486,75 € (33 euros par habitant)

2023 – SDIS 45 : 655 069,00 € soit + 32 169 € (+ 5 %)

SDIS 89 : 8 624,48 € soit + 134,73 € (+ 1,62%)

2024 – SDIS 45 : 683 237 € soit + 28 168 € (+ 4,3 %)

SDIS 89 : 9 003,79 € soit + 379,31 € (+ 4,4%)

#### Loyers Valloire habitat (CIAS)

2022 – 80 851,13 €

2023 – 104 621,45 € soit + 23 770,32 € d'augmentation

2024 – stable

#### Charges supplémentaires énergétiques Electricité/GAZ/alimentation (revalorisation de la restauration crèche et ALSH)

Prévoir une hausse de 10 % de l'électricité

Prévoir une augmentation de 4% de l'alimentation pour crèches et ALSH

## 3.1 PARAMETRES FINANCIERS :

### 3.1.2 Diminution de la fiscalité économique existante (CVAE)

CVAE : Contrairement à ce qui avait été annoncé l'an passé, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) n'est plus supprimée, mais à partir de 2024 sera réduite progressivement sur une période de trois ans, par quart, avant de disparaître totalement en 2027. La loi de finances pour 2024 prévoit aussi la garantie **d'un** plancher pour la TVA perçue en remplacement de la CVAE : le niveau de compensation ne pourra pas être inférieur à ce qui a été transféré en 2023.

Quelle que soit la date de mise en application réelle, la perte est compensée sur une moyenne des 3 dernières et ne permet plus **d'avoir** la dynamique fiscale à venir.

## 3.1 PARAMETRES FINANCIERS :

### 3.1.3 Recherche de nouvelles recettes fiscales

<p>Taxe sur les Locaux Commerciaux Vacants 2022 <i>(friches commerciales)*</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>5 237 €</b> (perçu en 2023)</li></ul>	<p>Taxe d'Habitation sur les Logements vacants**</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Département 45 = 90 445 €</li><li>• Département 89 = 1 611 €</li><li>• <b>Soit un total de 92 056 €</b></li></ul>	<p>Taxe Foncière sur Bâti Taxe Foncière sur Non Bâti</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>253 824 €</b>, perçu en 2023</li></ul>
---	--	--

\* produit 2022 perçu en 2023

\*\* mise en place depuis 2023 : taux 17 % la première année et 34 % la seconde (fixé par l'Etat)

## 3.1 PARAMETRES FINANCIERS :

### 3.1.4 Dynamique de fiscalité : « Ecofinance »

11 communes (qui représentent 12 415 habitants) ont fait le choix de participer à cette démarche

Le travail **s'est** effectué en 2 étapes en 2023 :

- 1 formation avec un logiciel adapté 750 **€/commune**
- Les agents référents de ces communes ont été formés lors de 2 journées

En 2024, **l'étape** suivante consistera à signer les conventions de partenariats tripartites Etat/3CBO/Communes. Et de poursuivre **l'accompagnement** sur le délai des 4 ans avec bilan personnalisé (5000 **€**)

**L'objectif** étant de poursuivre le travail de nettoyage déjà engagé lors des premières journées de formation et de régulariser les anomalies avant le changement de fiscalité annoncé pour 2026.

Et de réunir la CCID permettant de rétablir **l'équité** fiscale entre les communes.

## 3.2.1 LES PROJETS ACTES :

### 3.2.1.1 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

#### 3.2.1.1a - Urbanisme/habitat :

- Plan Local **d'Urbanisme** Intercommunal et **d'Habitat** a pris du retard, devait être arrêté en 2024 mais ne le sera pas avant 2025 : reste à réaliser de 65 835 €
- Modification PLUi ex-CCBC : 4 100 €
- Opération Programmée **d'Amélioration** de **l'Habitat** (en lien avec **l'Opération** de Revitalisation des Territoires – Fin ORT - 2026) : 130 000 € par an financés en partie par la taxe **d'habitation** sur les logements vacants (pour information, budgétisé mais non utilisé en 2023)

#### 3.2.1.1b – Mobilité : La compétence mobilité **n'a** pas été prise par la 3CBO.

Elle reste à la Région.

Une étude de mobilité inscrite au budget 2023 pour 40 000 € HT a été lancée le 20/12/2023.

Prise en charge Régionale à 80 % soit 32 000 € ; reste à charge pour la 3CBO : 8 000 €.

Questionnaire citoyens en ligne et besoins des entreprises locales pris en compte.

### 3.2.1.2 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET QUALITE DE VIE :

- Aides aux entreprises (ligne annuelle de 130 000 €/an). En 2023, les aides à l'**immobilier** ont été octroyées pour 81 080 € (sur 100 000 € budgétisés) et 0 sur 30 000 € budgétisés du fait du changement de procédure de demande de subvention (plateforme numérique régionale)
  - Projet de tiers-lieu / « ruche économique » à Courtenay
    - Le bâtiment a été acquis et payé en 2022 par la 3CBO (330 000 €) dont 146 498 € financés par le volet 2
    - 2024 : réalisation des travaux estimés à 1 200 000 € HT (ouverture fin 2024/début 2025) – rénovation des logements comprises
- Plan de financement :
- DETR projet global : 269 100 €
  - CRST : 284 100 € demandés
  - Département Volet 2 (2020-2023) 1<sup>ère</sup> tranche de travaux : 272 837 €
  - Département Volet 2 (2024-2026) 2<sup>ème</sup> tranche de travaux : à définir
- Recrutement de personnel pour faire vivre le lieu, en collaboration plus ou moins étroite avec le tiers lieu à vocation social de Château-Renard (« La Maison du Ménage ») : 50 000 € a minima
  - Budget de fonctionnement à prévoir, qui devrait être équilibré par des subventions et des recettes de locations **d'espaces** notamment

## ➤ Voirie du Luteau et déviation

Phase 1 (2024) : Luteau I et accès COMEXO Luteau II : 850 000 € HT – financé par la TA de l'entreprise au Luteau II

Phase 2 (2025/2026) : projet de déviation Est Courtenay via ZA Luteau II (interne au Luteau II) : 350 000 € HT

Phase 3 (2026) : projet de déviation Est Courtenay (Direction route de Joigny) 50 000 € étude + 400 000 € de travaux

Ces travaux sont financés par la taxe **d'aménagement de l'implantation d'entreprises**, et demande de DETR sur phase 3 (120 000 € soit 30 %) et du volet 2

## ➤ Acquisition de réserve foncière

- 2024 : terrain à Courtenay au Luteau II : 170 748 € HT subventionné par le volet 2

- 2023 : terrain à Château-Renard à Pense-Folie : 40 904 € HT subventionné par le volet 2

## ➤ Valorisation de la vallée de la Cléry :

Après **l'étude** réalisée en 2019, il convient **d'achever** les travaux préconisés. Ce projet concerne 3 EPCI (Communautés de Communes des Quatre Vallées (CC4V), Communauté de Communes de Gâtinais en Bourgogne (CCBG) et 3CBO). Dépenses proratisées à due proportion du nombre de km de rivière.

➔ 2024 : finalisation du cahier des charges et groupement de commandes pour le jalonnement : 125 000 € HT

➔ 2025 : médiation autour des boucles complémentaires au linéaire : 80 000 € HT

Subventions à demander en CRST et Volet 2.

### 3.2.1.3 Action sociale et développement du secteur de la santé

- Micro-crèche de Bazoches-sur-le-Betz : programme terminé et subvention reçue du Département, de la Région et partiellement de la CAF en 2023, restera à toucher le solde de la CAF 2024 et la participation de Bazoches-sur-le-Betz
- Ancienne trésorerie de Courtenay aménagée fin 2022 en 3 cabinets à destination de professionnels de santé, prémisses de la Maison de Santé de Courtenay (pour mémoire 33 000 € HT + 15 000 € HT en 2024 pour des aménagements complémentaires (participation financière à 20 % de la commune)
- Actions de parentalité à mettre en place : 5 000 € (subventionnable par la CAF à hauteur maximum de 80%)
- Fédérer des professionnels de santé du territoire (séminaire santé et paramédical) : 3 000 €

### 3.2.1.4 ENVIRONNEMENT TRANSVERSAL :

#### ➤ Collecte des Ordures ménagères :

2024 :

- 1 camion bio-déchets (mini-benne) : 180 600 € HT financés à 80 % par le volet 2 du Département = 144 480 € dont un acompte de 86 688 € reçus en 2023
- Camion grue : 300 000 € HT (paiement en 2025) + GPS : 3 500 € HT
- Pesée embarquée mini-bennes : 17 000 € HT
- Etude Bio déchets : 30 000 € HT
- Achat Bacs Jaunes (La Selle-en-Hermoy et Saint-Firmin-des-Bois) : 50 000 € HT
- Composteurs : 25 000 € HT

*Pour mémoire*

*Achat 2023 :*

- 2 camions de collecte : 372 000 € HT, financés à hauteur de 297 600 € par le volet 2 fonds Loiret (Département)

## ➤ Projet Ecopôle :

- Investissement incontournable au regard de la législation rendant les déchetteries actuelles obsolètes
- 2022 : Acquisition du terrain (54 134, 54 €) + indemnités **d'éviction** (36 169, 96 €) = 90 304,50 €
- 2023 : Etude environnementale indispensable avant réalisation et fin étude NALDEO (69 000 € TTC) -> validation du mode **d'exploitation** en DSP - Concession
- 2024 : lancement de la recherche **d'un** prestataire privé exploitant répondant aux exigences de la 3CBO (ressourcerie et **d'une** matériauthèque) – Accompagnement par NALDEO : 60 000 € HT
  - AMO (NALDEO) durant les travaux 138 000 € TTC (2025/2026)
  - A partir du début **d'exploitation** (accompagnement NALDEO) : 42 000 € TTC sur 12 ans de DSP
  - Accompagnement du projet par la 3CBO : 3 000 000 € financés éventuellement par un emprunt
- Evolution des pratiques à venir à horizon 2026 (tri sélectif et bacs jaunes notamment) : 400 000 €

### 3.2.1.5 Patrimoine : bâtiments / services (dont siège social)

#### ➤ Siège Social Chuelles et centre de loisirs Château-Renard :

2024 :

- lancement du DCE pour le siège social
- **Maîtrise d'œuvre siège social : 100 000 € HT environ**

2025 :

- **Maîtrise d'œuvre siège social : 100 000 € HT environ**
- **Construction siège social : 2 500 000 € HT**

2026 :

- **Travaux modificatifs du Pôle administratif en centre de loisirs : 80 000 € HT**

Financement (montants à affiner)

- Subventions sollicitées : DETR/DSIL, Volet 2
- Autofinancement
- Emprunt

## ➤ Photovoltaïque

Installation de panneaux photovoltaïques gymnases de Triguères : 117 000 € HT (report BP 2023), Piscine de Château-Renard : 115 000 € HT (report BP 2023), Pôle Technique : 140 000 € HT.

*Subvention DSIL accordée pour 112 000 €*

## ➤ Autres projets

- Amélioration du gymnase de Courtenay et Triguères : 57 000 € HT
- Réfection vestiaires du Pole Technique : 19 000 € HT (report BP 2023)
- Travaux piscine de Courtenay (bâche (140 000 € - 2025), clôture, Pergola, embellissement) : 198 000 € HT somme compensée par la suppression partielle des coûts de gardiennage
- Renouvellement flotte automobile : 25 000 € HT (1 véhicule électrique)
- Mobilier et matériel informatique : 25 000 € HT

### 3.2.1.6 LES GENS DU VOYAGE :

- dans le cadre de la démarche de révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, 5 communes se sont engagées à mettre à disposition de la 3CBO, par voie de convention, les terrains susceptibles d'être aménagés. Il s'agit d'offrir une diversification de site afin de pouvoir organiser la répartition de l'accueil.

Les 5 communes sont :

- dans la vallée de l'Ouanne : Château-Renard, Douchy-Montcorbon, Saint-Germain-des-Prés, Triguères
- dans la vallée de la Cléry : Courtenay

**Coûts : 130 000 à 150 000 euros par terrain selon l'aménagement (Clôture, VRD, ...)**

- 2024 : 2 terrains (Triguères et Château-Renard) soit environ 250 000 € HT
- 2025/2026 : 3 terrains (Courtenay, Douchy-Montcorbon et Saint-Germain-des-Prés) soit environ 400 000 € HT

## 3.2.2 LES ETUDES, PROJETS ET REFLEXIONS EN COURS :

### ➤ 3.2.2.1 Etude eau et assainissement :

- Schéma directeur intercommunal **d'adduction** en eau potable :

500 000 €, financés à hauteur de 80 % par **l'agence de l'eau**, reste à charge 3CBO = 100 000 €

*Subventions reçues en 2023 : 64 000 €*

- Sectorisation eau potable 3CBO : 105 000 € HT en 2024 financés à hauteur de 40 % par **l'agence de l'eau**, reste à charge 3CBO = 63 000€ (et sectorisation réseau eau potable Syndicat de Cléry : 50 000 € financés par le volet 2 )

- Schéma directeur intercommunal **d'assainissement** :

650 000 €, financés à hauteur de 80 % par **l'agence de l'eau**, reste à charge 3CBO = 130 000 €

*Subventions reçues en 2023 : 26 000 €*

- Etude de gouvernance dans le cadre de la prise de compétence eau potable et assainissement (**l'étude** eau pluviale étant également menée sur le plan technique visant à mieux connaître les réseaux existants) :

103 000 € HT – subvention à 80 % par **l'agence de l'eau** (lancement 6/02/2024)

- Ouverture des budgets à prévoir si prise de compétence confirmée

# Programmation pluriannuelle prévisionnelle 2022-2026

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le



ID : 045-200067668-20240208-D2024\_002-DE

	Dépenses					Recettes					FINANCEMENT
	2022	2023	2024	2025	2026	2022	2023	2024	2025	2026	
PLUIH	150 000	10 000	65835 + 4900								
OPAH		41 000	130 000	130 000	130 000		30 000	100 000	100 000	100 000	ANAH, BT, THLV
MOBILITE			40 000					32000			80 % Région
Aides économiques	11 278	80 000	130 000 + 81 080	130 000	130 000						
Tiers lieu	330 000	50 000	1 200 000					419 000	553 200		Département, DETR + CRST
Réserves foncières		41 000	171 000					153 000	106 000	106 000	Volet 2 en 2024 + VENTES
Voirie Lut. 1		8 000	850 000	400 000	400 000				600 000	120 000	DETR / TA
Cléry			125 000	80 000					100 000		CRST
Micro crèche B/B	383 067					0	310 524	150 476			CRST, Département et CAF
Camions OM		372 000						297 600			VOLET 2
Camion Bio-déchets			180 600				86 688	58 000			Volet 2
Camion Grue				300 000							
Ecopôle	90 000	60 000	60 000		138 000						
Tri sélectif					200 000					32 000	FCTVA
Siège social/ALSH			100 000	2 600 000	80 000				200 000		DETR, VOLET2
Panneaux Photovoltaïques		15 000	372 000						112 000		DSIL
Entretien patrimoine bâti			134 000	140 000							
Gens voyage			250 000	400 000				40 000	64 000		FC TVA 16 %
Transfert AEP	2 340	110 000	390 000						100 000		AESN
Transfert ASS	5 490	150 000	500 000						130 000		AESN
Etude de gouvernance AEP/ASS			103 000								
- zonage assainissement eaux pluviales		22 000						82 500			AESN
Sectorisation eau potable			105 000						42 000		AESN
	972 175	959 000	5 036 065	4 180 000	1 078 000	352 000	427 212	1 332 576	2 107 200	358 000	

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le



ID : 045-200067668-20240208-D2024\_002-DE

# Conclusion

- Depuis sa création, la 3CBO a évolué favorablement et sa situation financière est globalement positive.
  - Une bonne trésorerie à réorganiser en fonction des investissements
  - 3 emprunts terminés en 2023 (- 89 000 €) et 2 en 2026 (- 22 000 €) soit 5 avant la fin du mandat
  - Des charges de fonctionnement à maîtriser dans une intercommunalité très développée dans les services à la population.

Malgré un contexte économique défavorable (baisse des dotations, crise COVID, réformes fiscales et à présent guerre en Ukraine et à Gaza), la 3CBO a su développer la plupart de ses compétences.

➤ La 3CBO a un fort engagement de services à la population.

80 % des agents de la 3CBO travaillent en contact direct avec la population pour leur assurer des prestations de services au plus près d'eux :

- petite enfance et Centres de loisirs : 1 527 229 € de masse salariale

Augmentation du budget action sociale (Déficit de 297 600 € pris en charge par le budget de la 3CBO)

- services collecte des ordures ménagères

- aux sports (piscines principalement) : déficit de fonctionnement de 450 000 € supportés par la 3CBO

- culture, tourisme, numérique, dynamisation territoriale

Une attention particulière doit continuer à être portée à la gestion des Ressources Humaines tout en assurant les compétences obligatoires et régaliennes d'une collectivité de 20 000 habitants (Finances, ressources Humaines, Juridique, Administration générale) et la future prise de compétences Eau et Assainissement.

## ➤ Une politique d'investissement à mener en limitant le recours à l'emprunt

- 1 bonne trésorerie à utiliser
- Organiser et aménager le territoire pour optimiser son développement
  - ✓ PLUi / OPAH
  - ✓ Organiser l'accueil des gens du voyage
  - ✓ Soutenir l'économie locale
    - > enveloppe annuelle de 130 000 euros
    - > Tiers lieu Economique (Ruche)
    - > Valorisation de la vallée de la Cléry
    - > Investir dans l'environnement : Ecopôle / tri sélectif
  - ✓ Donner une unité de fonctionnement et une meilleure visibilité à la population des prestations offertes par la 3CBO
  - ✓ Réalisation d'un siège social identifié à Chuelles
- Entretien du patrimoine existant
- Améliorer la communication extérieure

Compte tenu de l'épargne nette de 1 389 320,94 €, les projets prévus pour 2024 pourront être financés d'autant qu'il est pertinent de revoir à la baisse le niveau de trésorerie de la 3CBO.

Il est proposé de maintenir la fiscalité en l'état sur le foncier bâti et non bâti, toutefois les communes n'ayant pas intégré le dispositif ECOFINANCES sont vivement encouragées à le faire afin de ne pas se laisse déborder par l'inflation, la baisse des dotations et les augmentations énergétiques.

Malgré tout, les états financiers permettent également d'envisager sereinement les projets de plus grande envergure prévus pour 2025 et 2026 (siège social et écopôle).